



# La Prestation Handicap Projet (PHP)

Valider son projet professionnel / d'entrée en formation

## Qu'est-ce que c'est ?

Une aide du FIPHFP pour valider la viabilité d'un projet professionnel (emploi, création d'activité...) ou d'une entrée en formation par l'évaluation médicale de l'aptitude du demandeur d'emploi handicapé

## Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez bénéficier de cette évaluation "de type médical" uniquement sur prescription\* et si vous êtes demandeur d'emploi handicapé :

- Soit par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (à la MDPH)
- Soit parce que vous bénéficiez de l'allocation adultes handicapés (AAH) ou d'une autre allocation, pension ou rente d'invalidité
- Soit en raison d'une incapacité permanente due à un accident du travail ou une maladie professionnelle vous donnant droit à une rente d'un régime de protection sociale obligatoire (sécurité sociale...)



## Les avantages

- Vous bénéficiez d'un rendez-vous (1 heure en moyenne) financé par l'Agefiph avec un prestataire qui analysera vos capacités physiques, sensorielles ou cognitives au regard des activités qui vous seront demandées dans un emploi ou une formation
- Son avis est transmis à votre prescripteur
- Vous aurez ainsi connaissance des éventuelles contre-indications médicales ou des limites fonctionnelles pour décider avec votre prescripteur d'exercer une activité professionnelle ou vous engager dans une formation professionnelle

## Les démarches

- Si votre conseiller insertion ne vous propose pas cette prestation, n'hésitez pas à lui en parler, pour vous assurer de votre aptitude médicale à mener votre projet : Cap emploi, Pôle emploi, Mission locale
- Votre conseiller appréciera l'opportunité de vous prescrire la PHP et s'occupera de la demande de financement au FIPHFP

## Objectif

*Cette prestation n'est pas une prestation de réorientation ou d'élaboration d'un nouveau projet professionnel.*

*Il s'agit de renforcer ou compléter les moyens mis en œuvre afin de valider la faisabilité du projet professionnel ou d'entrée en formation par l'évaluation de l'adéquation avec les aptitudes physiques, sensorielles ou cognitives du bénéficiaires.*